

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

36

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2022



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : Monsieur REBSAMEN

**Secrétaire** : Madame MONTEIRO

**Membres présents** :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICHY - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Madame MODDE - Madame HUON-SAVINA - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Madame REVEL

**Membres excusés** :

Madame TOMASELLI (pouvoir Madame KOENDERS) - Monsieur HAMEAU (pouvoir Madame BLAYA) - Madame BALSON (pouvoir Monsieur BERTHIER) - Madame VUILLEMIN (pouvoir Monsieur CHEVALIER) - Monsieur DE VREGILLE (pouvoir Monsieur BOURGUIGNAT)

**Membres absents** :

### OBJET DE LA DELIBERATION

**PETITE ENFANCE- Accueil des enfants des quartiers Nord Ouest et Centre Ouest de Dijon - Achat de places de crèche - Constitution d'un groupement de commandes - Convention à conclure entre la Ville de Dijon et la Ville de Talant**

Madame BATAILLE expose :

Dans le cadre d'un groupement de commandes, les Villes de Dijon et Talant ont acheté par marché public des places à la crèche La Pouponnière gérée par la Mutualité Française Bourguignonne.

Ce marché expirera le 31 décembre 2022.

Il convient donc de relancer une procédure d'appel à la concurrence pour l'achat de 53 places par la Ville de Dijon et de 27 places par la Ville de Talant.

Les deux collectivités poursuivant le même objectif de performance économique, il est proposé de créer à nouveau un groupement de commandes.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la création d'un groupement de commandes entre la Ville de Dijon et la Ville de Talant pour l'achat de places de crèche destinées à l'accueil des enfants des quartiers Nord Ouest et Centre Ouest de Dijon ;

2 - désigner la Ville de Dijon comme coordonnateur du groupement ;

3 - approuver le projet de convention, à conclure entre les parties, annexé au rapport, et autoriser Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

4 – autoriser Monsieur le Maire à signer la convention définitive ainsi que tout autre acte à intervenir pour son application.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**